



Communiqué de presse N° 1188

Berne, le 14 octobre 2021

Le SAB soutient la loi Covid-19

Le 28 novembre, le peuple sera appelé à se prononcer sur trois objets, dont la modification de la loi Covid-19. Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne, soutient cette modification législative. Elle permet de soutenir le secteur touristique, ainsi que de nombreuses entreprises et salariés qui ont durement été touchés par la crise du coronavirus.

Le 28 novembre 2021, les citoyennes et citoyens se prononceront à nouveau sur la loi Covid-19. Le vote ne concernera que les modifications de la loi de mars 2021, soit des mesures telles que l'introduction du certificat, l'augmentation du nombre d'indemnités journalières allouées aux chômeurs, l'extension des indemnités en cas de RHT et l'indemnisation des organisateurs de manifestations. Selon le SAB, ces différentes mesures sont d'une importance capitale pour les branches concernées. Pour le tourisme en particulier, l'introduction du certificat représente un soulagement important ; car c'est probablement la seule alternative à de nouvelles fermetures. Le SAB recommande donc de voter clairement « OUI » à la révision de la loi Covid-19.

Les régions de montagne et rurales sont particulièrement touchées par le coronavirus. L'industrie du tourisme, en particulier, en a énormément souffert. Les régions de montagne et rurales ont donc tout intérêt à ce que cette pandémie puisse être combattue efficacement, de façon à retrouver des conditions plus ou moins "normales". Les vaccins créés à cet effet constituent le meilleur remède connu. Malheureusement, en Suisse, le rythme de vaccination n'est pas aussi élevé que souhaité. D'autres pays, comme le Danemark, ont démontré qu'il était possible d'accélérer la cadence. Grâce à un taux de vaccination important, toutes les restrictions ont pu être délaissées. Plus le nombre de personnes vaccinées est élevé et plus les restrictions pourront être levées rapidement.

L'introduction du certificat volontaire a déjà permis de faciliter considérablement le travail des acteurs touristiques. Les voyages internationaux vers la Suisse se rétablissent lentement, grâce aux certificats reconnus au niveau international. Pour les Suissesses et les Suisses aussi, les certificats facilitent les voyages à l'étranger, voire les rendent à nouveau possibles. Pour les établissements touristiques, tels que les hôtels, les restaurants et les installations

sportives, l'introduction des certificats est la seule alternative valable à de nouvelles fermetures. De nombreuses entreprises ne seraient plus en mesure de faire face à l'obligation de fermer leurs portes. De plus, les fermetures entraîneraient non seulement des dégâts économiques, mais aussi des dommages sociaux considérables. Un « NON » à la loi Covid-19, le 28 novembre 2021, aurait également de graves conséquences pour la saison hivernale à venir. Car bien que les mesures Covid-19 ne seront pas abolies avant mars 2022, un vote négatif aurait un impact significatif sur la prochaine saison hivernale.

Le peuple suisse a déjà accepté la loi Covid-19, le 13 juin 2021, avec 60,2% des voix. Le SAB recommande également de voter « OUI » à la modification de cette même loi, le 28 novembre 2021.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB, Tél. 079 429 12 55